

9^{ème} Tournoi national de l'E.S.G. Dordives des 4 Rivières– 04 et 05 février 2023

REGLEMENT PARTICULIER

Le tournoi se déroulera selon les règles officielles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

1 – LICENCES

1.1 - Les joueurs devront être licenciés le jour du tirage au sort.

1.2 - Le tournoi est ouvert aux joueurs minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans de toutes les ligues françaises.

1.3 - Les éventuels défauts de licence des joueurs ayant néanmoins disputé le tournoi seront passibles de sanctions prononcées par les ligues d'appartenances.

2 – TABLEAUX

2.1 - Le tournoi se jouera dans les séries : **R4/R5, R6/D7, D8/D9, P/NC.**

2.2 - Le nombre d'inscrits est limité à 240 joueurs.

2.3 - Précisions sur les tableaux :

- Les joueurs peuvent s'inscrire sur **2 tableaux au maximum mais 1 seul par jour**

- La **combinaison simple et mixte est strictement interdite.**

- Les simples et mixtes se dérouleront en intégralité le samedi jusqu'aux finales

- Les doubles hommes et doubles dames se dérouleront le dimanche.

- Tous les tableaux se joueront **en poule** avec 2 sortants si possible puis en élimination directe.

- **Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.**

3 – INSCRIPTIONS

3.1-La date limite d'inscription est le 14/01/2023. Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d'arrivée avec le règlement, cachet de la poste faisant foi.

3.2- Les inscriptions se feront **UNIQUEMENT** par courrier postal à l'adresse suivante:

Béchu Emmanuel 17 rue Nicolas Boileau 45210 Fontenay sur loing.

ATTENTION, L'inscription ne sera validée qu'à la réception du règlement par chèque qui sera libellé à l'ordre de ESG BADMINTON .

3.21- Les feuilles d'inscriptions devront être entièrement et correctement remplis sous peine de ne pas être retenus et seul la feuille du tournoi sera retenu.

3.3- Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement les joueurs concernés ont confirmé leur inscription. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

3.4-Toute modification et annulation devra être faite par écrit.

Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir par écrit, l'organisateur, de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation sinon le caractère volontaire sera retenu par le juge arbitre.

3.5- Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

3.6- L'inscription au tournoi implique la pleine acceptation du présent règlement

3.7- Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire d'autres sites de badminton (LCBAD, FFBAD...).

Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

4 - VOLANTS

4.1 - Les volants sont à la charge des joueurs, à parité. En cas de litige, le volant officiel, en vente dans la salle, sera utilisé.

4.2 - Le volant officiel pour le tournoi est le **Babolat 3**

4.3 - Le test des volants se fera avant l'échauffement des joueurs.

5 - ARBITRAGE

5.1 - Le Juge-Arbitre principal sera **Emmanuel Béchu**, assisté de **Antoine Soulaischamp**

5.2 - Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

5.3 - Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de litige, les joueurs pourront faire appel aux Juges-Arbitres à tout moment du tournoi, qui désigneront si possible un arbitre.

6 - FORFAITS

6.1- Le tirage au sort sera effectué le 21/01/2023 et la cote retenue sera celle au 20/01/2023.

6.2- Aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés et justifiés après cette date.

6.3- Les convocations seront envoyées par e-mail quelques jours après le tirage au sort. Attention, très important => seuls les horaires de convocations sont à prendre en compte (les horaires de match sont donnés uniquement à titre indicatif).

6.4- Les phases finales seront décidées par le Juge arbitre.

6.5- Tout joueur non présent à son heure de convocation s'expose à être déclaré forfait par le juge arbitre.

7 - PRODUITS DOPANTS

7.1 - Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son 1er match du tournoi.

7.2 - L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

8 - CONDITIONS PARTICULIERES

8.1 - Le planning horaire est donné à titre indicatif. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler en priorité au Juge-Arbitre dont il attendra d'obtenir l'accord puis dans un deuxième temps à la table de marque. Les matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé.

8.2 - Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 min. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le Juge-Arbitre peut accorder un temps de repos plus long si cela lui paraît souhaitable.

8.3 - Le temps d'échauffement autorisé sur le terrain sera de 3 mn à partir de l'annonce du match par la table de marque. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 mn pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre. Une chambre d'appel sera mise en place

8.4 - Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains pour les joueurs et les coachs .

8.5 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.

8.6- Rappel pour les participants mineurs à la compétition: "Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs".

8.7- Il est de la responsabilité de chaque joueur de consulter la réglementation sur les cartons sur le site de la fédération de badminton <http://www.ffbad.org/>

8.8- Les récompenses seront remises à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents.

8.9- Les classements pris en compte seront ceux à J-14 sur le site de la Fédération Française de Badminton.

8.10- Le montant des droits d'engagement individuel : 16 euros pour 1 tableau, 20 euros pour deux tableaux.(2€ pour la fédération pris en compte)

9-PROTOCOLE PARTICULIER

9.1 attention un protocole sanitaire particulier pourra être mis en place suivant les instructions de la fédération et des instructions gouvernementale et en rapport de l'évolution de l'épidémie du COVID